



BASSIN DE THAU  
*Entre Terre et Lagune*

LIVRET D'ACCUEIL  
ET  
REGLEMENT INTERIEUR

BIENVENUE AU CPIE BASSIN DE THAU

*Document à destination des stagiaires en formation*

*Mise à jour : juin 2024*



|             |  |           |
|-------------|--|-----------|
| <b>I.</b>   | <b><u>PRESENTATION DE LA STRUCTURE</u></b> .....                                       | <b>3</b>  |
| <b>A.</b>   | <b>CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT – CPIE BASSIN DE THAU</b> ..... | <b>3</b>  |
| <b>B.</b>   | <b>LE RESEAU DU CPIE BASSIN DE THAU</b> .....  | <b>4</b>  |
| <b>II.</b>  | <b><u>INFORMATIONS PRATIQUES</u></b> .....   | <b>5</b>  |
| <b>A.</b>   | <b>LOCALISATION ET ACCES</b> .....   | <b>5</b>  |
| <b>B.</b>   | <b>ACCUEIL</b> .....   | <b>6</b>  |
| <b>C.</b>   | <b>RESTAURATION</b> .....  | <b>6</b>  |
| <b>D.</b>   | <b>HEBERGEMENT</b> .....   | <b>7</b>  |
| <b>III.</b> | <b><u>DISPOSITIONS DIVERSES</u></b> .....  | <b>8</b>  |
| <b>A.</b>   | <b>REGLEMENT INTERIEUR</b> .....   | <b>8</b>  |
| <b>B.</b>   | <b>DEROULEMENT DE LA FORMATION</b> .....   | <b>8</b>  |
| <b>C.</b>   | <b>PERSONNE EN SITUATION D'HANDICAP</b> .....  | <b>8</b>  |
| <b>D.</b>   | <b>DROIT A L'IMAGE</b> .....   | <b>8</b>  |
| <b>IV.</b>  | <b><u>SANTE ET SECURITE</u></b> .....  | <b>9</b>  |
| <b>V.</b>   | <b><u>DISCIPLINE</u></b> .....   | <b>10</b> |
| <b>VI.</b>  | <b><u>CONTACT</u></b> .....  | <b>10</b> |



Vous êtes inscrit à une formation organisée par le CPIE Bassin de Thau (CPIE BT) et nous vous en remercions.

Ce livret a pour objectif de vous présenter la structure ainsi que les règles de vie établies au sein du réseau CPIE BT pour l'accueil des stagiaires en formation.

Nous vous remercions d'en prendre connaissance et nous restons bien évidemment à votre écoute pour toute demande spécifique.

A très bientôt et bonne formation,

L'équipe du pôle Formation

## I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

### A. CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT – CPIE BASSIN DE THAU

Sur Thau, le réseau CPIE Bassin de Thau, constitué dès 2006, regroupe 18 structures, 2 640 adhérents et 93 professionnels. Il a vocation, sur son territoire qui s'étend du Bassin de Thau à la façade littorale d'Occitanie, à :

- **Renforcer la puissance d'action** en faveur de la transition écologique des acteurs du territoire
- Faire de ce territoire un tremplin vers **des innovations écologiques et solidaires**
- **Accompagner les pouvoirs publics** dans leurs prises de décisions
- **Initier et réaliser des projets collectifs ambitieux** et innovants pour un développement durable du territoire
- **Cordonner, professionnaliser et développer** le rayonnement des membres du réseau CPIE Bassin de Thau.

Pour réaliser ses missions, le CPIE BT co-conçoit et met en œuvre différents types d'actions :

- **La sensibilisation et l'éducation de tous les publics** au développement durable : animations pédagogiques, sorties nature, écotourisme, événementiels, conférences...
- **L'accompagnement des territoires** : développement de projets autour de la concertation territoriale, agriculture durable sur terre et mer, agritourisme, mise en place de circuits-courts, économie circulaire.
- **L'observation et la protection de la biodiversité** (terre et mer) : coordination d'études en sciences participatives, plaisance durable, plantes exotiques envahissantes, trame verte et bleue...
- **La conception et le partage de ressources** : création et diffusion d'outils pédagogiques (malles, expositions, livrets) et expertise en communication.
- **La formation des acteurs** : capitalisation et transmission de connaissances par la réalisation de formations qualifiantes.
- **La mise en réseau d'acteurs** : mutualiser et faire coopérer notre réseau pour développer des actions innovantes.



Le label « **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement** » est attribué aux associations à fort ancrage territorial qui promeuvent la transition écologique par des actions d'éducation, d'accompagnement des territoires et de citoyenneté.

L'Union nationale des CPIE (UNCPIE) est composée de 80 associations, 11 000 adhérents et 900 salariés. Elle est reconnue d'utilité publique : [www.cpie.fr](http://www.cpie.fr)

## B. LE RESEAU DU CPIE BASSIN DE THAU

Le CPIE Bassin de Thau est un réseau composé de différents membres (voir ci-dessous). Des liens particulièrement étroits sont établis avec les membres actifs de la structure qui mettent en œuvre les projets sur le terrain. L'association dispose de plusieurs outils d'animation de réseau et d'organisation de lien entre l'équipe et ses membres.



Pour en savoir plus : <https://www.cpiebassindethau.fr/les-membres-du-reseau/>



## II. INFORMATIONS PRATIQUES

### A. LOCALISATION ET ACCES

LE CPIE Bassin de Thau est situé au 60 Boulevard Victor Hugo à Frontignan (34110)

Pour nous rejoindre :

#### Bus :

- Ligne 11 Frontignan Le Barnier / Sète Noël Guignon : arrêt **Airolles** ou arrêt **Square de la Liberté**

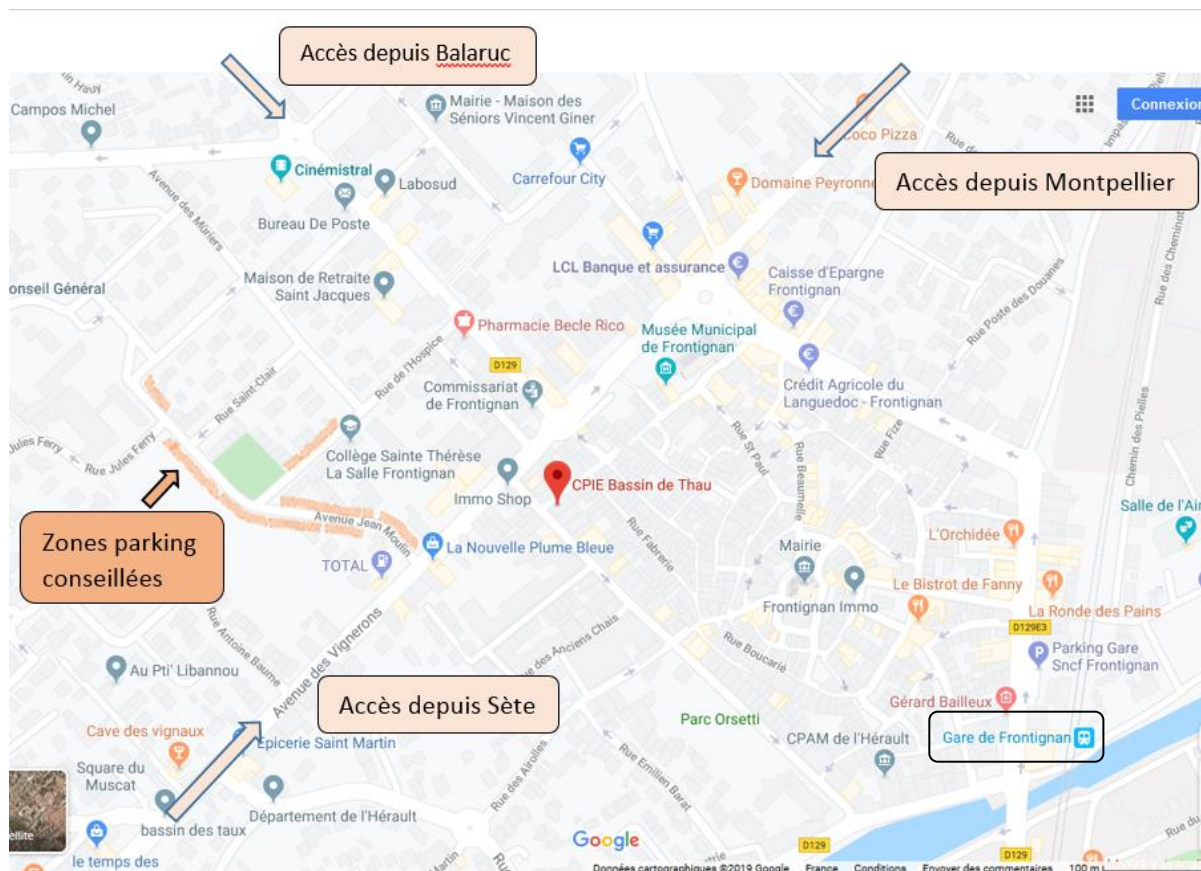
#### Train :

- Gare de Frontignan : 7 minutes à pieds

#### Voiture :

- Le stationnement sur le Boulevard Victor Hugo est en zone bleue, et limité à 1h30. Il est préférable de se garer dans la zone des Terres Blanches ou sur le parking de l'Aire, près de la gare

#### Plan d'accès :





Les locaux du CPIE Bassin de Thau ne sont pas accessibles pour les personnes à mobilité réduite (merci de vous référer au paragraphe page 8 ci-dessous).

## B. ACCUEIL

Les locaux de formation sont ouverts de 9 heures à 17 heures. Les stagiaires ont accès aux différents services du CPIE Bassin de Thau à ces horaires.

**Contacts :** : 04 67 24 07 55 – [formation@cpiebassindethau.fr](mailto:formation@cpiebassindethau.fr)

## C. RESTAURATION

**Sauf indications contraires sur la fiche de formation, les repas sont à la charge des participants.**

Pour les formations se déroulant dans les locaux du CPIE Bassin de Thau, les stagiaires ont la possibilité d'utiliser la cuisine (réfrigérateur, micro-ondes, plaques de cuisson) pour cuire et/ou réchauffer leur plat. Tous les ustensiles et matériel de cuisine peuvent être utilisés par les participants. Chacun est responsable de nettoyer et/ou mettre au lave-vaisselle le matériel utilisé.

Il est également possible de prendre un repas à emporter dans des restaurants de proximité ou d'aller dans les magasins à proximité (boulangerie, supermarché etc.).

Les repas sont pris sur la terrasse ou en salle de réunion en fonction de la météo, de manière collective avec l'ensemble du groupe des participants et les salariés du CPIE BT.

Pour les formations se déroulant à l'extérieur, le CPIE BT se charge de trouver une solution de repas (restaurant ou traiteur) pour l'ensemble du groupe. Les repas restent à la charge des participants.



Les informations sont communiquées aux stagiaires une semaine avant l'entrée en formation.

Le CPIE Bassin de Thau offre le café et thé du matin, et après le repas de midi. Tous les produits proposés sont locaux et/ou biologiques.

## D. HEBERGEMENT

Pour les stagiaires devant dormir sur place (pour les formations se déroulant dans les locaux du CPIE Bassin de Thau), veuillez trouver ci-dessous une liste d'hôtels à proximité. Le CPIE Bassin de Thau n'est pas tenu responsable de la qualité de la prestation proposée par l'hôtel. Les frais d'hébergement sont à la charge des participants.

- Hôtel Vila : 17 Av. Célestin Arnaud, 34110 Frontignan - 04 67 48 77 42
- Hôtel Point Bleu : ZA la Peyrade, Rue Auguste Rodin, 34110 Frontignan - 04 67 48 00 07
- Hôtel "LA RESERVE" : La plaine basse - D612, 15 Route de Montpellier, 34110 Vic-la-Gardiole - 04 67 80 23 27



### III. DISPOSITIONS DIVERSES

#### A. REGLEMENT INTERIEUR

**La signature de la convention de formation vaut acceptation du présent règlement intérieur.**

Lorsque la formation se déroule dans une autre structure déjà dotée d'un Règlement Intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

La formation est donnée dans le respect du principe de neutralité excluant toute propagande politique, idéologique et religieuse. Toutefois, les valeurs universelles liées aux droits de l'Homme et à la démocratie seront encouragées et défendues, ainsi que le devoir de tolérance et le respect d'autrui dans sa personnalité, ses origines et ses convictions.

Le CPIE BASSIN DE THAU s'engage à donner au stagiaire une formation conforme à la fiche de présentation de la formation remise au stagiaire avant son inscription.

#### B. DEROULEMENT DE LA FORMATION

Une attestation d'assiduité sera délivrée en fin de formation. Une attestation de formation sera envoyée par mail après remise du compte-rendu d'intervention du formateur.

Au cas où le stagiaire quitte la formation avant le terme prévu, il lui est remis, à sa demande, un certificat de présence attestant la période pendant laquelle l'intéressé a suivi la formation.

#### C. PERSONNE EN SITUATION D'HANDICAP

Lors de votre inscription à nos formations, merci de bien spécifier si vous êtes en situation de handicap afin qu'on puisse convenir ensemble des adaptations à mettre en place. Le livret d'accueil à destination des personnes en situation de handicap est disponible sur notre site Internet : <https://www.cpiebassindethau.fr/former-et-conseiller-les-acteurs/infos-pratiques/>

**Référente handicap : Mme Anne-Lise DE BLIC**

- Email : [al.deblic@cpiebassindethau.fr](mailto:al.deblic@cpiebassindethau.fr)
- Numéro de téléphone : 04 67 24 07 55

#### D. DROIT A L'IMAGE

L'équipe pédagogique peut être amenée à prendre des photographies ou à filmer lors de la séance de formation pour communiquer sur son site web, sa page facebook, etc ... Une autorisation de droit à l'image est signée en début de formation où chacun est libre d'accepter ou non la diffusion de son image.





## IV. SANTE ET SECURITE

Les stagiaires doivent respecter les consignes de sécurité affichées dans les locaux du CPIE Bassin de Thau.

Ils ne peuvent utiliser le matériel mis à leur disposition que sous la responsabilité d'un formateur. Il est interdit d'emprunter du matériel appartenant au CPIE BASSIN DE THAU.

Il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux du CPIE BASSIN DE THAU ; la terrasse est à disposition pour cela.

Les boissons alcoolisées sont interdites dans les locaux du CPIE BASSIN DE THAU.

Le CPIE BASSIN DE THAU décline toute responsabilité pour les vols, pertes ou dégradations d'objets personnels, véhicules ou sommes d'argent.

En cas d'accident du travail, les stagiaires s'engagent à faire connaître, sans délai, celui-ci au responsable de formation. Cette information, à laquelle la victime d'un accident du travail est tenue conformément à l'article L. 441-1 du Code de la sécurité sociale, doit être effectuée dans la journée où l'accident s'est produit ou au plus tard dans les vingt-quatre heures. Elle doit être effectuée par lettre recommandée si elle n'est pas faite sur le lieu de l'accident. C'est le CPIE BASSIN DE THAU qui effectue les modalités de déclaration auprès de la caisse primaire d'assurance maladie. Faute d'information par la victime dans les 24 heures et sauf les cas de force majeure, impossibilité absolue ou motifs légitimes, le CPIE BASSIN DE THAU décline toute responsabilité quant à l'obligation de déclaration.

### **Règles sanitaire**

Face au coronavirus, pour se protéger et protéger les autres, veuillez respecter ces règles sanitaires :

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



## V. DISCIPLINE

Les stagiaires sont tenus d'être assidus et de respecter les horaires annoncés sur la fiche de formation. Toute absence non justifiée sera notifiée sur l'attestation d'assiduité.

En cas de maladie ou d'accident, le stagiaire doit prévenir le CPIE BASSIN DE THAU dès que possible. Ce dernier préviendra alors l'employeur.

Les stagiaires ont une obligation de discrétion sur les informations qu'ils pourraient recueillir sur les entreprises ou organismes avec lesquels ils sont en relation dans le cadre de leur formation. Les outils pédagogiques mis à disposition du stagiaire restent la propriété du CPIE BASSIN DE THAU et ne peuvent être diffusés par quelque moyen que ce soit auprès d'une tierce personne.

En cas de comportement fautif de la part d'un stagiaire, ou de manquement aux règles fixées par le présent règlement, le CPIE BASSIN DE THAU peut sanctionner avec un avertissement.

Si le comportement fautif est constitutif d'un délit (vol, violence, piratage informatique, ...), le CPIE BASSIN DE THAU se réserve le droit d'engager toute poursuite devant les tribunaux compétents.

Le stagiaire peut être tenu pour responsable en cas de dégradation (responsabilité civile).

## . CONTACT

Hélène CHATY - Responsable de pôle Formation :

[formation@cpiebassindethau.fr](mailto:formation@cpiebassindethau.fr)

04 67 24 07 55